

Chapitre I

Premier interrogatoire vidéographié entre un représentant de la maréchaussée et Madame Félicité Nkumalo.

La caméra est placée à la gauche du bureau, filmant toutes les personnes situées de part et d'autre de ce bureau. Sur la gauche de l'écran, on peut voir un homme âgé d'une quarantaine, ou d'une cinquantaine d'années. C'est l'inspecteur Isidore Truche. Sa peau est luisante. Il a les cheveux gras. Au menton, on lui voit une barbe qui doit avoir de deux à trois jours.

La mode Gainsbourg n'a pas encore disparu.

De toute évidence, il souffre d'une surcharge pondérale. Il est vêtu sans grande élégance, il est boudiné, pourrait-on dire, d'un pull de couleur brun sombre sous lequel doit se trouver un maillot. On ne le verra jamais qu'affalé dans son fauteuil. Quand par miracle il se redresse – cela lui arrivera à de rares occurrences – c'est alors pour s'affaler sur la table de son bureau... Du coup, on ne saura pas quel est le modèle – ni l'état de fraîcheur – des pantalons qu'il porte. Supposons-lui une paire de blue-jeans. À la main gauche, qu'il agite parfois, on remarque une chevalière, ou une alliance.

Ses instruments de travail sont disposés devant lui : il y a un ordinateur de bureau accompagné de son clavier et de sa

souris. Sur le clavier, le policier tapera la déposition de la suspecte. Il a aussi un carnet. Ce dernier est posé sur le côté, flottant au-dessus d'une mer de papiers. Sur ce carnet, il arrivera à l'inspecteur Truche d'ajouter une note, à l'occasion, tout au long des interrogatoires. C'est certainement son pense-bête.

Cette pièce est la seule qui n'a pas été retrouvée dans les éléments déposés au procès. Il s'agit probablement d'un document qui lui était privé. Rien, dans les traditions policières de l'époque, ne justifie d'ailleurs l'existence légale de ce carnet.

Enfin, sur le bureau, devant lui, il y a un cendrier plein. L'inspecteur fume comme une cheminée. On verra Truche remplir ce cendrier de mégots, au fur et à mesure de la journée, et le vider à plusieurs reprises dans une quelconque poubelle qui se trouve à sa gauche à lui, lors des interrogatoires qu'il mènera tout au long de son enquête. Ce cendrier dans un bureau est intrigant car, à l'époque, la présence du tabac dans un lieu public est sévèrement réglementée. De toute évidence, en fumant, le policier ne respecte pas la loi. Cependant, personne ne semble lui en faire reproche.

De toute manière, au vu des volutes de fumées perçues par la caméra, on peut bien imaginer que des personnes hors écran fument elles aussi.

Sur la droite de l'écran, nous pouvons voir Madame Nkumalo. Elle est lourde, donne le sentiment d'être accablée. Elle est vêtue d'une tenue blanche froissée. On peut noter un liséré de couleur, sur les manches de sa tenue. Selon la tradition soignante de l'époque, l'uniforme blanc virginal, c'est celui de l'infirmier. La tenue sur laquelle est brodé un liséré de couleur, c'est celle de l'aide-soignant. Enfin, la personne qui porte un uniforme de couleur verte, ou rose, ou bleue, fait partie du personnel de nettoyage. Ou encore, cette personne est ce que l'on

appelait à l'époque *une auxiliaire*, ou *une aide logistique*. Elle s'occupe alors des cuisines, ou du nettoyage des locaux. Au vu du liséré de couleur qui borde la manche de l'uniforme, on peut conclure que Madame Nkumalo est une aide-soignante.

On voit parfois, aux côtés de Madame Nkumalo, légèrement en arrière, quelquefois en gros plan au bas de l'écran, quelquefois dans le lointain, une jambe vêtue d'une paire de pantalons d'uniforme, terminée par une bottine. Ces morceaux de corps, ce sont très certainement ceux des gendarmes qui ont accompagné Madame Nkumalo, de ses pénates où ils viennent de la cueillir, jusqu'au bureau de l'inspecteur. Ils vont, comme cela se faisait selon la procédure à l'époque, assister à l'entretien. On entendra parfois leur toux, leur raclement de gorge, ou encore leurs rires.

L'inspecteur prend un petit micro installé sur un trépied et dont le fil se perd sous la paperasse qui couvre la table. Ce micro se trouve entre Madame Nkumalo et lui-même. Il le tapote, regarde dans la direction de la caméra, le re-tapote. Le son, manifestement fonctionne. L'air satisfait, Monsieur l'inspecteur Truche redépose le micro sur son bureau, à l'endroit exact où il l'avait pris. L'interrogatoire peut débuter.

– Affaire 228, quatorze mai 2010. Il est sept heures et demie. Notre entretien commence. Madame, vous êtes en garde à vue depuis... depuis sept heures moins le quart, c'est-à-dire depuis le moment de votre arrestation. Quel est votre nom ?

Cigarette aidant, il a le souffle court. Il a aussi un fort accent provincial, rocailleux, pas toujours facile à comprendre. En toute logique, il est originaire des Pyrénées.

– Je m'appelle Félicité Nkumalo.

Quant à elle, elle a une voix éraillée, basse ; un léger accent congolais. Elle est parfois à peine audible, murmure plus qu'elle ne parle.

– Date et lieu de naissance ?

– Je suis née le 22 avril 1966, à Kisangani, au Congo. Je suis âgée de quarante-quatre ans.

– Profession ?

– Je suis aide-soignante à la maison de retraite Sainte Prédépigne.

– Comment êtes-vous arrivée là ?

– Avec le panier à salade.

On entend un gros rire en off, au parfum d'ail, de moutache et de saucisson sec. L'un des policiers accompagnateurs, certainement. L'inspecteur réprime un sourire. Il reprend son interrogatoire.

– Non, pas ici dans mon bureau... Je veux dire, comment en êtes-vous arrivée à travailler dans cette maison de retraite ?

– Bin... Je suis arrivée en France en 1976, avec mes parents. On vivait à Bordeaux. À l'école, j'ai fait mes secondaires, mais j'ai arrêté en avant-dernière année. Je n'étais pas très assidue aux cours : j'avais redoublé et c'était ennuyeux, vous voyez... J'ai déménagé à Bègles. Et puis je me suis mariée, et j'ai eu des enfants. Comme j'étais au chômage, après un certain temps... cinq ans... six ans... je crois... on m'a conseillé de faire des études d'aide-soignante. On m'a dit que c'était facile et qu'on trouvait facilement du travail... Que c'était bien payé... Alors, j'ai repris les études et j'ai fait aide-soignante.

– Dans quelle école ?

– C'était à Bordeaux, à l'Institut de Promotion Sociale Jérôme Cahuzac.

– Les études se sont passées comment ?

– C'était bien... On passait facilement. En fait, les études n'étaient pas très compliquées... En plus, on était payés cinq francs de l'heure pour chaque heure de cours à laquelle on

assistait. Cinq francs, à l'époque, c'était comme deux euros aujourd'hui. Deux euros de l'heure, c'était pas mal... Ça faisait un bon argent de poche; ça motivait... Et puis, pendant que j'allais en classe, l'école payait la crèche pour les enfants... C'était pratique... Et mes transports étaient gratuits... Et comme j'avais une carte d'étudiante, j'avais des réductions pour tout... même pour le coiffeur... Ça a duré deux ans... J'ai obtenu mon diplôme en 1993, puis j'ai postulé et travaillé dans une maison de retraite... puis dans une autre.

– Vous pourriez me donner les noms ?

– Non... Je n'ai plus leurs noms en tête, là... En tout cas, les deux étaient dans l'arrondissement de Bordeaux. Puis, mon mari a déménagé à Cahors, pour le boulot. La famille a suivi, bien sûr... Finalement, je suis entrée à Sainte Prédépigne en mars 1995.

– En 1995... Vous aviez alors... vingt-neuf ans ?

Madame Nkumalo lève la tête, observe le plafond avec concentration, compte sur ses doigts et revient à l'inspecteur :

– Oui, c'est exact. J'avais vingt-neuf ans.

– De mars 1995 jusqu'à ce matin, la date de votre interpellation... Cela veut dire que vous avez travaillé quinze ans à Sainte Prédépigne... À ce qu'il semble, vous en avez fait du joli, pendant ces quinze ans...

Madame Nkumalo ne répond pas. Elle rêve, ou elle s'est endormie ou, plus simplement, elle ne souhaite pas relever l'accusation.

– Vous êtes mariée ? Célibataire ?

– Je suis mariée ; j'ai quatre enfants.

– Ah, mariée... oui, c'est juste, vous m'avez dit ça... Quel est votre lieu de résidence ?

– J'habite au 41, rue des Pignoufs, à Rochétoile, à côté de la laverie automatique. C'est à cinq minutes à pieds de Sainte

Prédépigne. Mais quand il pleut, je prends le bus... C'est gratuit...

– Oui, oui... Bien... Venons-en aux faits... aux raisons pour lesquelles vous êtes assise ici, devant moi: vous êtes soupçonnée d'avoir commis un ou plusieurs meurtres et un ou plusieurs assassinats, sur des personnes en situation de faiblesse.

– ...

La prévenue regarde dans le vide. On pourrait imaginer qu'elle ne comprend pas exactement ce qui lui est reproché. C'est d'ailleurs peut-être ce que pense l'inspecteur qui reprend d'un ton uni:

– Je veux dire qu'on vous accuse d'avoir tué un certain nombre de vos pensionnaires, à la résidence.

C'est une règle presque absolue: quand des personnes sont amenées *manu militari* devant un inspecteur, à la suite d'une interpellation faite dès potron-minet... Eh bien, ces personnes ont usuellement la même réaction devant quelque accusation que ce soit: elles nient.

C'est sans doute pour cela que la réponse de Madame Nkumalo semble prendre tout le monde par surprise.

– Laquelle?

Il y a une rumeur dans la pièce. L'inspecteur Truche cille, reprend ses esprits, puis rétorque:

– Laquelle? Vous voulez dire, « dans quelle résidence »?

– Oui, c'est ce que je veux dire.

L'inspecteur tapote sur son clavier. Puis, il se penche sur son carnet de notes et y griffonne quelque chose.

– Commençons par la dernière résidence où vous avez travaillé: la résidence Sainte Prédépigne. On verra pour les autres par la suite...